

Image not found or type unknown



Chemin rural acceptation de l'état

Par **Tuck06**, le **14/12/2020** à **04:23**

Bonjour,

Lorsque nous achetons une maison ancienne à restaurer, acceptons nous l'état du chemin rural d'accès (1km200) en même temps ? Car le maire de notre village nous a dit : "vous avez choisi de vivre ici vous avez accepté l'état du chemin d'accès". Est ce vrai ? Est ce une loi ?

Merci.

Par **youris**, le **14/12/2020** à **10:49**

bonjour,

si c'est réellement un chemin rural qui appartient au domaine privé de la commune, celle-ci n'a aucune obligation d'entretien.

salutations